



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 décembre 2019

<p>DÉLIBÉRATION 2019-CA10-02 AUTORISATION DE CONTINUITÉ BUDGÉTAIRE</p>
--

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre à neuf heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle 1, située dans la Pyramide à l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin, 97490 Sainte-Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent PAYET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires : Vincent PAYET, Alain ABADIE, Dominique FOURNEL,

Membres suppléants avec voix délibérative :

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant du Président de Région :

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires : Olivier RIVIÈRE

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 3

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2019-CA10-02 – Continuité budgétaire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Concernant les dépenses à caractère annuel, d'autoriser le directeur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

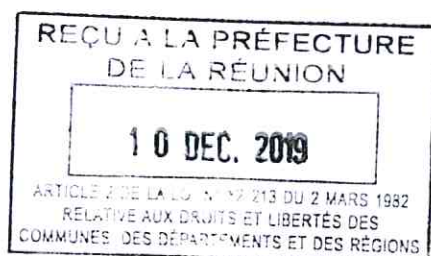
• Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles :	5 000€
• Chapitre 21 Immobilisations Corporelles :	150 000€
• Chapitre 4581001 Op. AN – Fonctionnement :	225 000€
• Chapitre 4581002 Op. AN – Investissements	210 000€
• Total :	590 000€

Soit 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 sur l'ensemble de ces lignes.

ARTICLE 2 : Concernant les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, d'autoriser le directeur à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite suivante :

• Chapitre 23 Immobilisations en cours :	1 000 000€
--	------------

Soit 8 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 ouverts sur cette ligne.



Le Président de la Régie Réunion THD

Vincent PAYET